

## **Les Conditions Générales de Vente des formations ZEN PLUS**

### **L'accès aux formations :**

- Chaque personne désirant suivre une formation à l'école ZEN PLUS doit envoyer un courrier ou courriel ou/et convenir d'un entretien individuel par téléphone ou/et d'un rendez-vous physique, afin de déterminer de motivation et le niveau de compétence à suivre la formation et d'évoquer son projet professionnel s'il y a lieu.
- Une fois le courrier de motivation ou/et l'entretien individuel réalisé, ZEN PLUS envoie au futur stagiaire le programme complet de la formation, la convention, le devis correspondant au type de formation choisie et le règlement intérieur.
- Toute demande singulière est prise en compte et pourra être adaptée dans la mesure du possible, notamment concernant les personnes en situation de handicap. Ce sera alors spécifié dans une convention singulière et un programme personnalisé.
- L'engagement à suivre une formation est officiel 10 jours après la signature et paraphes du stagiaire et de Zen Plus sur tous les documents en deux exemplaires, dont l'un est conservé par le stagiaire et l'autre par Zen Plus.
- Si le stagiaire souhaite se rétracter dans ce délai de 10 jours, Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.
- Une caution de 30%, du montant global de l'action de formation concernée, en chèque à l'ordre de ZEN PLUS est requise à la première session afin d'assurer l'engagement du stagiaire à la totalité des sessions de l'actions de formation concernée. Ce chèque est encaissé uniquement en cas de non présence totale ou partielle injustifiée ou injustifiable, à une ou plusieurs sessions avec absence de règlement de la ou des sessions manquées. La restitution de ce chèque est effectuée à la dernière session du cursus.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues de leur valeur au présent contrat.
- En cas d'annulation d'une action de formation de la formation du fait de ZEN PLUS, aucun règlement ne sera requis au stagiaire. ZEN PLUS s'engage à fournir le contenu écrit de l'action de formation annulée ainsi que les supports pédagogiques correspondants.
- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de ZEN PLUS, aucun règlement ne sera requis au stagiaire concernant les actions de formation restantes. ZEN PLUS s'engage à fournir le contenu écrit des actions de formation restantes ainsi que les supports pédagogiques correspondants.
- En cas de report d'une action de formation en accord avec ZEN PLUS et le stagiaire, ce dernier acquitte le montant de la formation à la nouvelle date de la session.
- Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, une action en justice sera seule compétente pour régler le litige.

### **Informations pratiques sur les formations :**

- Les périodes de démarrage des Formations « Shiatsu Traditionnel » et « Energétique Chinoise Taoïste » sont en Janvier – Avril – Septembre, soit trois périodes de démarrage chaque année, à partir de l'engagement d'au moins deux stagiaires.
- Les périodes de démarrage de la Formation « Do In et Animation d'Ateliers » démarrent à partir de l'engagement d'au moins un ou une stagiaire à tout moment de l'année hors période de fêtes et estivale.
- Les périodes de démarrage des « formations courtes » peuvent démarrer à tout moment de l'année à partir de l'engagement d'au moins 2 stagiaires.
- Le groupe de travail constitué est limité à six stagiaires pour les formations « Shiatsu Traditionnel » et « Energétique Chinoise Taoïste », gage de qualité de la formation sur le plan théorique et pratique, et nécessaire à la personnalisation de la formation.
- Les formations « Shiatsu Traditionnel », « Energétique Chinoise Taoïste » et « Do In » s'effectuent dans les locaux de ZEN PLUS, au 13 rue Verniquet à Paris 17<sup>ème</sup>. La formation « Do In » peut facilement être réalisé en d'autres lieux, à la convenance du ou des stagiaires et du formateur.
- Les locaux de ZEN PLUS ont tout le matériel pédagogique nécessaire à une formation de qualité : tableau blanc avec feutres, vidéo projecteur, documents destinés aux stagiaires, feuille de présence, feuilles bloc note et stylos si besoin).  
Tout le matériel technique indispensable à la partie pratique de la formation : futons, tatamis, chaise ergonomique, table de massage, vêtements de pratique si besoin, coussins, couvertures.
- Tout le confort du lieu de formation au service et au confort du stagiaire : cuisine équipée avec tout l'électroménager, cabinet de toilette avec douche, lavabo et wc, un hall d'accueil, une pièce pour se changer respectant l'intimité, une salle pour la théorie et la pratique avec tables chaises et futons canapés

### **Déroulé d'une journée de formation :**

- Chaque session pour une journée de formation est de 8h (9h-13h, 14h-18h). Sauf pour la formation Do In (1/2 journée de 4h, soit le matin ou l'après-midi).
- Un espace temps est réservé à la validation des acquis théorique et pratique par le formateur, pour la cohésion du groupe et la personnalisation de la formation.
- Une session de formation est rythmée de théories (40%), de démonstrations (15%) et de pratiques supervisées et corrigées (45%).
- Le déjeuner peut être pris sur le lieu de la formation ou à l'extérieur.
- Le stagiaire signe la feuille de présence avant de déjeuner et à l'issue de la session de l'après-midi.
- A chaque session de l'action de formation concernée, le stagiaire s'engage à acquitter le montant correspondant à celle-ci le jour même de la formation (règlement par chèque à l'ordre de ZEN PLUS ou en espèces). Une facture globale est envoyée par mail à l'issue de la



dernière session d'actions de formation.

-

**La fin de la formation :**

- A l'issue de chaque cursus de formation, le stagiaire reçoit une attestation certifiant sa participation à hauteur du nombre d'heures de sa présence aux actions de formation.
- Le stagiaire, ayant suivi la totalité des cursus de chacune des formations participe à l'évaluation globale théorique et pratique correspondant à la formation suivie. Celle-ci est organisée, réalisée et contrôlée par ZEN PLUS et en présence d'un membre du syndicat de Shiatsu chargé du bon déroulement de l'évaluation.
  - o En cas de succès à cette évaluation, le stagiaire reçoit une Attestation de Praticien-ne correspondant à l'intitulé de la formation suivie, délivré par ZEN PLUS et attesté par le Syndicat National de Shiatsu Professionnel.
  - o En cas d'échec à l'évaluation, l'élève peut établir une demande écrite pour participer à la prochaine évaluation organisée par ZEN PLUS avec possibilité de participer à des sessions déjà vues, comme cela est spécifié dans la convention.
- A la réception de son Attestation de praticien, le stagiaire à 1 mois pour adhérer au SNSP pour au moins 1 an afin de l'accompagner dans un cadre professionnel et d'obtenir une assurance professionnelle.

Paris, le 1er septembre 2024

Le Gérant, Gilles VALENTIN

ZEN PLUS EI  
13 rue Verniquet  
75017 PARIS  
SIRET 503 340 614 00034  
www.zen-plus.fr 06 64 16 11 47